

VOD: Gaumont remet en question la « Chronologie des médias »

Il faut dire que l'accord pour réduire le délai de disponibilité des films sur les systèmes de téléchargement de vidéo à la demande (VOD) se fait attendre, car fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et producteurs français n'arrivent pas à s'entendre.

Du coup, Gaumont joue le trublion en choisissant unilatéralement de raccourcir les délais pour mettre ses films en VOD trente jours après leur sortie en DVD.

Il s'agit là d'une véritable surprise. Rappelons que le producteur a longtemps été l'un des plus sévères militants contre la cyberpiraterie.

Ce changement d'attitude montre que le modèle économique de la VOD commence à faire saliver les éditeurs et producteurs de contenus. Et si le Net était le nouvel eldorado des Gaumonts, UGC MK2 et consorts?

Selon *La Tribune*, les FAI auront la possibilité de mettre un film en ligne le jour de sa sortie en DVD, mais ils devront pour cela payer une redevance supplémentaire dont le montant n'a pas été communiqué.

Pour l'instant, Gaumont propose une centaine de ses films, dont 20 nouveautés.

Les plates-formes de VOD qui ont été contactées par Gaumont sont les suivantes : Canal Play, le service VOD de Canal +, TF1 Vision, Orange, et enfin, Club Internet.

Des accords pourraient être signés prochainement.

Espérons que cette mesure va favoriser le décollage de l'offre légale de téléchargement, car pour l'heure le piratage de films est encore très ancré dans la mentalité de l'internaute lambda.